

La Bell Nouvelle

MOT DU MAIRE

Il nous fait plaisir de vous présenter la plus récente édition de votre bulletin municipal.

2020, quelle année! À travers les drames humains, il y a eu aussi des gestes empreints de générosité et de solidarité. Bravo citoyens de Senneterre pour votre discipline et votre compréhension vis-à-vis les autres. Peu de cas chez nous et il faut s'en féliciter.

Avec l'approche des Fêtes et ce besoin de retrouver la chaleur familiale, restons disciplinés et concentrés à combattre ce virus si affligeant. La Santé publique a émis ses recommandations qu'elle ajustera au besoin à l'approche de Noël. Suivons les instructions et l'année 2021 sera meilleure.

Continuez d'encourager l'achat local. Ces commerces sont essentiels à la vitalité économique de notre milieu.

Je vous souhaite une belle période des Fêtes, une bonne année 2021, du bonheur et de la joie avec vos proches.

Bonne lecture,

Jean-Maurice Matte, maire





LE REGROUPEMENT COMMERCIAL DE SENNETERRE (RCS) POUR LE TEMPS DES FÊTES

Même si le temps des Fêtes 2020 sera forcément différent de ce que nous connaissons, l'achat local doit, maintenant plus que jamais, demeurer une nécessité. Nous vous invitons à vous procurer des chèques-cadeaux du Regroupement commercial de Senneterre échangeables dans les commerces de chez nous. Une excellente façon de démontrer son soutien à nos commerçants et d'encourager notre économie locale. Les chèques-cadeaux sont disponibles au bureau de la Corporation de développement économique, situé à l'arrière de l'hôtel de ville.

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Corporation de développement économique (CDE) est présentement en période de renouvellement d'adhésion de ses membres. En devenant membre de la CDE, vous permettez à notre équipe de réaliser de nouveaux projets, de rester à l'affût des demandes du marché et ainsi travailler à la prospérité de notre secteur. Nous vous remercions de vous joindre à nous et, par le fait même, de contribuer au développement de Senneterre!

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Corporation de développement économique désire féliciter tous les administrateurs élus lors de la dernière assemblée générale de l'organisation. Voici les administrateurs formant le conseil d'administration pour l'année 2020-2021 :

- M. Patrick Garneau a été reconduit au poste de président;
- M. Réal Théberge, vice-président;
- M. Luc Lafrenière, secrétaire-trésorier;
- Mme Véronique Perrier, administratrice;
- M. Martin Dandurand, administrateur;
- M. Kevin Dulong-Lapointe, administrateur;
- M. Sylvain Moreau, administrateur et représentant du conseil de la Ville de Senneterre.

FONDATION MÉGISCANÉ



Malgré la présente situation en lien avec la pandémie de la COVID-19, la Corporation de développement économique est heureuse de poursuivre la tradition de remettre les bourses d'études de la Fondation Mégiscane. Bien que l'événement prévu plus tard en décembre sera adapté aux mesures imposées par la Santé publique, certains étudiants se verront remettre une bourse pour encourager la relève à poursuivre des études post-secondaires et à revenir exercer leur profession en région. Un merci particulier aux commanditaires des bourses pour leur implication active dans la Fondation et bonne chance aux finalistes!

CHANGEMENT DE DATE DES MILLENIUMS 2021

Nous désirons vous rappeler que le gala entrepreneurial Les Milleniums présentés par Desjardins sera reporté à l'automne 2021. L'événement aura lieu à l'École secondaire La Concorde, suite aux nouveaux aménagements de la piscine. Des nouveautés vous seront présentées et les mises en candidature se feront à la fin du printemps 2021. Restez informés pour ne rien manquer des détails à venir!



PLC inc. -
Les Explorateurs
1990 à 1999

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

Malgré l'année exceptionnelle que nous venons de passer, nous désirons souligner certaines bonifications commerciales qui ont eu lieu en 2020 dans le pôle de Senneterre. Voici quelques commerces et institutions qui ont procédé à des changements importants :

- A.B. Sports avec la réfection de l'ancien garage Senex; nous avons hâte de voir vos nouveaux locaux;
- Carrefour industriel qui a ajouté 1 500 pieds carrés à l'entrepôt et 500 pieds carrés à l'aire de vente de son commerce pour offrir plus de matériel à sa clientèle;
- L'École primaire Chanoine-Delisle pour la réfection complète de sa devanture en brique en ajoutant des sections en bois;
- La rénovation de la façade du Salon Imag-Inn.



SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de la capacité d'accueil de la salle du conseil de la Ville de Senneterre, les séances du conseil municipal se tiennent toujours à huis clos.

Vous êtes invités à transmettre vos questions avant 16 h 30 la journée de la séance au courriel info@ville.senneterre.qc.ca. Elles seront répondues lors de la séance ou par courriel dans les jours suivants.

La séance fera l'objet d'une captation audiovisuelle qui sera mise en ligne le lendemain sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://www.ville.senneterre.qc.ca/LAVILLE/PUBLICATIONS> et sélectionner le filtre « Diffusion des séances du conseil », ou encore sur la page Facebook de la Ville de Senneterre.

LA VILLE DE SENNETERRE DÉCRÈTE UN GEL DE LA TAXE FONCIÈRE POUR 2021!

La Ville de Senneterre a choisi de ne pas augmenter sa taxe foncière pour 2021. « *La situation actuelle mène à des enjeux financiers pour les propriétaires, commerçants et industriels. Nous avons décidé de ne pas imposer un fardeau fiscal supplémentaire à nos citoyens en décrétant ce gel* », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

Le budget de la Ville est en cours d'élaboration et malgré toute l'incertitude économique causée par la COVID-19, la municipalité entend déposer un budget équilibré le 7 décembre 2020. « *Malgré cela, nous poursuivrons, avec nos partenaires, les projets d'investissements amorcés comme la piscine, le développement du mont Bell, le parc à jeux d'eau et la rénovation urbaine* », a rappelé M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

En 2021, la Ville entend mettre de l'avant plusieurs initiatives visant l'amélioration d'immeubles existants et la construction de logements.

« *Depuis plusieurs années, nous avons travaillé sur l'amélioration de nos infrastructures, la qualité de vie, la beauté de la Ville et le maintien des services. Il faut maintenant augmenter le nombre de logements, de chambres et de résidences pour que de nouveaux citoyens viennent vivre dans notre milieu exceptionnel!* », a souligné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.



UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 000 \$ POUR RÉALISER DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES À SENNETERRE

Les gouvernements du Canada et du Québec ont confirmé leur participation financière totale de 3 999 504 \$ à des travaux d'infrastructures de rues de grande envergure à Senneterre.

Les deux gouvernements ont pour priorité d'offrir aux municipalités des infrastructures d'eau modernes et efficaces. Ces programmes de subvention visent à moderniser les réseaux municipaux d'alimentation en eau potable, de gestion des eaux pluviales et de collecte des eaux usées.

À Senneterre, ces travaux consisteront au renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, ainsi que des travaux de voirie. Différents tronçons de rues, qui en ont grandement besoin, ont été sélectionnés pour ces travaux. Au total, c'est environ 4 254 mètres de conduites d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales qui seront remplacées.

« Nous tenons à remercier bien sincèrement nos deux gouvernements qui contribuent significativement à l'amélioration de nos infrastructures souterraines et routières essentielles pour la qualité de vie de nos citoyens », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

Les prochaines étapes seront un appel d'offres auprès des firmes d'ingénieurs-conseils pour la confection des plans et devis afin d'inviter les entrepreneurs à soumissionner pour la réalisation des travaux.

Ce chantier de près de 5 M \$ débutera dès 2021 pour se terminer en 2023.

LA VILLE DE SENNETERRE REÇOIT QUATRE FLEURONS!



La Corporation des Fleurons du Québec a procédé au 15^e dévoilement de la classification horticole des municipalités évaluées en 2020.

« Pour la Ville de Senneterre, l'espoir était grand que cette nouvelle classification reconnaisse les efforts et les investissements des dernières années dans l'embellissement du territoire de la municipalité », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

La Corporation des Fleurons tient à souligner les nombreux efforts consentis par la Ville de Senneterre et toutes les municipalités récompensées à travers la province pour embellir durablement le milieu et la qualité de vie de leurs citoyens. Une démonstration de l'intérêt grandissant des collectivités à verdir, embellir et améliorer leur environnement.



« Nous sommes fiers de cette reconnaissance et de l'obtention de notre quatrième fleuron. Le travail de nos équipes sur le terrain est exceptionnel. La Forêt du 100^e, le Pavillon Desjardins, les fleurs et l'éclairage décoratif sont tous des éléments qui embellissent notre milieu et qui sont une source de fierté », a souligné M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.



La Ville de Senneterre entend maintenir ses améliorations au cours des prochaines années. Elle compte également développer une stratégie menant à augmenter les efforts d'embellissement au niveau résidentiel, commercial et institutionnel.



NOUVELLE PISCINE À L'ÉCOLE SECONDAIRE LA CONCORDE

Les travaux de construction de la nouvelle piscine annexée à l'École secondaire La Concorde avancent bien et l'échéancier est respecté pour une livraison prévue en juillet 2021.

SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LA FUTURE PISCINE

C'est le 3 novembre dernier que les représentants des municipalités ont procédé à la signature de l'Entente intermunicipale concernant le Service des loisirs portant spécifiquement sur la piscine et les activités de loisir municipal à l'École secondaire La Concorde.



De gauche à droite en première rangée : M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre, Mme Jasline Rouleau, mairesse de la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et M. Carol Nolet, maire de la Municipalité de Belcourt.

De gauche à droite en deuxième rangée : Me Hélène Veillette, greffière de la Ville de Senneterre, Mme Mélanie Hébert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et Mme Nathalie Lizotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Belcourt.



BLOC SANITAIRE AU PARC OPTIMISTE

La Ville de Senneterre a octroyé un contrat à Construction Dussault (Senneterre) pour la construction d'un bloc sanitaire au Parc Optimiste. Les travaux de plomberie seront exécutés par Plomberie Richard Roy et ceux reliés à l'électricité seront exécutés par AC Électrique. L'ensemble de tous les travaux est évalué à environ 55 000 \$.

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur les tronçons de rues suivants du 1^{er} novembre au 30 avril inclusivement, entre 3 heures et 7 heures :

- 3^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 14^e Avenue;
- 4^e Rue Ouest, entre l'extrémité sud de cette rue et la 11^e Avenue;
- 5^e Rue Ouest, entre la 9^e Avenue et la 11^e Avenue;
- 6^e Rue Ouest, de l'entrée sud de la Ville jusqu'à la 7^e Avenue;
- 7^e Avenue, entre la 6^e Rue Ouest et la 4^e Rue Ouest;
- 9^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 10^e Avenue, de l'entrée ouest de la Ville jusqu'à la rue Principale;
- 11^e Avenue, entre la 3^e Rue Ouest et la 5^e Rue Ouest;
- 12^e Avenue, entre la 2^e Rue Ouest et la 3^e Rue Ouest;
- 14^e Avenue, de l'entrée nord de la Ville jusqu'à la 3^e Rue Ouest;
- Rue de la Clinique, en entier;
- Rue Principale, entre la 10^e Avenue et la 14^e Avenue.

Respectez la signalisation pour éviter de recevoir un constat d'infraction!

DÉNEIGEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

La neige déblayée doit demeurer sur votre terrain. Il est **interdit** de la pousser dans la rue, sur le trottoir, dans la ruelle ou toutes autres places publiques ou cours d'eau.

Les propriétaires de terrains situés sur des coins de rue doivent porter une attention particulière à leur dépôt de neige. Afin de garder une bonne visibilité aux intersections et prévenir les accidents, il faut s'assurer que la hauteur du dépôt n'excède pas 0,9 mètre au coin de la rue.

COMMENT SE PRÉPARER À UNE SITUATION D'URGENCE

La panne de courant prolongée survenue dans l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue nous rappelle qu'il faut se préparer et se doter d'une trousse d'urgence pour une période de 72 heures, comme le recommande le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Nous vous dirigeons vers le site du Gouvernement du Québec pour vous aider dans votre préparation. En cas de sinistre ou de catastrophe naturelle, les équipes de secours pourraient tarder à arriver. Vous êtes donc les premiers responsables de votre sécurité.

<https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence>

NE LAISSEZ PAS LE FEU GÂCHER VOTRE TEMPS DES FÊTES!

L'avertisseur de fumée



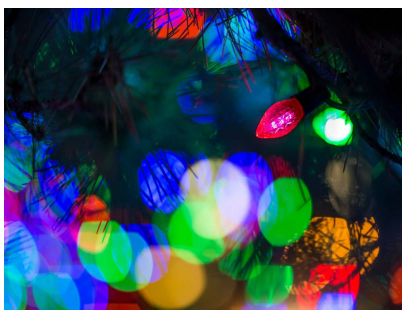
- * Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, électrique ou à pile.
- * Remplacez la pile si elle est faible ou morte.
- * Remplacez votre avertisseur s'il est défectueux ou installé depuis plus de 10 ans.
- * N'enlevez jamais la pile de votre avertisseur pour faire fonctionner un jouet ou autre objet à pile.

Le sapin de Noël naturel



- * Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- * Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, comme une plinthe électrique ou un foyer.
- * Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- * Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives



- * Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- * Pour vos décorations extérieures, installez des lumières conçues pour l'extérieur.
- * Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- * Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et non pas avec des clous ou des punaises.

Les chandelles



- * Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- * Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- * Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- * Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

NOUVEAU CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

Afin de se conformer aux obligations imposées par le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-l'Or, la Ville de Senneterre, la Municipalité de la Paroisse de Senneterre et la Municipalité de Belcourt ont procédé à l'achat d'un camion autopompe-citerne au coût de 650 000 \$. Celui-ci est attendu pour le début de l'année 2021. Ce camion nous assurera la conformité sur la quantité d'eau disponible lors d'une intervention en milieu rural.



Ce nouveau camion permettra de remplacer trois camions du Service de sécurité incendie qui sont rendus désuets, soit un camion autopompe de 1972 (n° V-212), un camion transporteur d'eau de 1995 (n° V-424), ainsi que l'unité d'urgence de 1991 (n° V-602). De plus, cet achat permettra de réduire l'entretien annuel des véhicules d'urgence au sein du service.

Ce nouveau camion autopompe-citerne sera équipé d'un réservoir de 1 500 gallons d'eau et sera muni d'un réservoir de mousse extinctrice, ce qui permet de diminuer considérablement la quantité d'eau utilisée lors des interventions.

POMPIERS VOLONTAIRES AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie est toujours à la recherche de candidats pour occuper des postes de pompiers volontaires.

Vous devez avoir 18 ans et plus, être en bonne condition physique, posséder un permis de conduire valide de classe 4A ou vous engager à l'obtenir dans un délai de six mois après l'embauche, résider à l'intérieur du secteur de Senneterre et suivre la formation de « Pompier 1 ».

Vous avez le désir de relever un défi et vous aimez travailler en équipe dans un domaine intéressant, nous vous invitons à remplir le formulaire d'inscription sur le site Internet de la Ville de Senneterre à www.ville.senneterre.qc.ca, onglet *La Ville*, section *Service de sécurité incendie*.



CANNABIS

La *Loi resserrant l'encadrement du cannabis* a été adoptée par le Gouvernement du Québec. Cette loi apporte des modifications et des ajouts qui portent principalement sur :

- L'usage du cannabis dans les lieux publics : il est maintenant interdit de fumer ou de vapoter du cannabis dans tout lieu public intérieur ou extérieur;
- La hausse de l'âge légal : l'âge légal minimum pour, entre autres, posséder du cannabis, en acheter et pour avoir accès aux locaux de la Société québécoise du cannabis (SQDC) est maintenant de 21 ans.

Nous demandons à la population de respecter la loi et de ne pas consommer dans les lieux publics du territoire de la Ville de Senneterre.



DON AUX ORGANISMES

Le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte (à gauche), est fier de remettre un chèque de 400 \$ à Mme Isabelle Servant, présidente du conseil d'administration de l'Îlot d'or (à droite).

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES DU SERVICE DES LOISIRS

En raison de la pandémie de la COVID-19 et de l'incertitude entourant la période des Fêtes, nous vous invitons à suivre les pages Facebook de la Ville de Senneterre et du Service des loisirs pour connaître au moment opportun les activités que nous serons en mesure de vous offrir.

SESSION D'HIVER 2021

Piscine

Les inscriptions pour la session d'hiver 2021 se feront à compter du 15 décembre 2020 dès midi via notre site Internet :

https://www.ville.senneterre.qc.ca/LOISIRS_SPORTS/INSCRIPTIONENLIGNE

La session débutera le lundi 11 janvier 2021. Surveillez notre page Facebook pour y consulter la nouvelle programmation.

Spinning

HORAIRE DU SPINNING		
Lundi	Gilles Fournier	19 h 30 à 20 h 30
Mardi	Dominic Proulx-Fournier	17 h 00 à 18 h 00
	Hélène Proulx	
Jeudi	Dominic Proulx-Fournier	17 h 00 à 18 h 00
	Hélène Proulx	
	Gilles Fournier	19 h 30 à 20 h 30

Les inscriptions pour la session d'hiver 2021 se feront à compter du 15 décembre 2020. La session débutera le 11 janvier 2021.





Pour tous les détails concernant les matières acceptées ou refusées dans le bac brun et son utilisation, visitez le nouveau portail Web du Service de l'environnement de la MRC de La Vallée-de-l'Or au

BONDEBARRAS.MRCVO.QC.CA

Bon débarras!



Oups! Il y a un problème...

MATIÈRES GELÉES

Votre bac n'a pu être vidé entièrement car son contenu est gelé au fond.

QUE FAIRE?

Merci de remettre votre bac en bordure de rue la semaine prochaine pour la collecte.

Pour éviter ce problème :

- Mettre un morceau de boîte de carton ou une couche de papier journal ou de feuilles mortes au fond du bac.
- Emballer les matières dans du papier journal ou utiliser des sacs en papier.
- Éviter les matières liquides.
- Laisser le bac au soleil l'hiver s'il est gelé.
- Sortir le bac chaque semaine.



PRÉSENCE DE SACS REFUSÉS

Votre bac n'a pu être vidé car il contient des sacs en plastique ou en bioplastique.

QUE FAIRE?

Merci de retirer ces contaminants et de les mettre dans les déchets avant de remettre votre bac en bordure de rue la semaine prochaine pour la collecte.

Pour éviter ce problème :

- Tous les types de sacs de plastique (réguliers, oxo-biodégradables ou compostables, même certifiés) sont interdits dans le bac brun. Ils ne sont pas compatibles avec notre plateforme de compostage.
- Les matières compostables peuvent être déposées dans le bac en vrac ou emballées dans du papier journal.
- Il est aussi permis d'utiliser des sacs en papier brun.



VISIBILITÉ DU BAC

Le camion qui vide votre bac brun n'est pas toujours le même que celui qui vide les bacs verts ou bleus. Si votre bac brun, plus petit, est caché par vos autres contenants, le camion pourrait ne pas le remarquer à temps pour s'y arrêter sécuritairement.

QUE FAIRE?

Merci de placer votre bac brun en bordure de rue de manière à ce qu'il soit le premier vu par le camion qui approche votre résidence.

Conseils pour une collecte efficace

- Il n'est pas obligatoire de placer le bac dans un sens particulier, mais il est plus rapide pour les préposé(e)s de saisir le bac lorsque la poignée est dirigée vers la rue.
- Assurez-vous que votre bac n'empiète pas sur la voie publique et que rien n'en bloque l'accès.
- L'hiver, déneigez vos contenants et leur accès.



Transport Collectif Bell

(Transport adapté)

549, 10^e Avenue

Senneterre (Québec) J0Y 2M0

Téléphone : 819 737-3017 / Télécopieur : 819 737-3018

Courriel : tcbell@cableamos.com

Offre d'emploi

Le Transport Collectif Bell est à la recherche d'un chauffeur(euse) d'autobus adapté. L'offre est pour un temps partiel, avec possibilité d'un temps plein.

Exigences requises

- **Avoir un permis de classe 4b**
- **Avoir un dossier criminel vierge (fournir la preuve de la Sûreté du Québec)**
- **Avoir un permis de conduite valide (photocopie du permis)**

Qualités requises

- **Ponctuel**
- **Débrouillard**
- **Autonome**
- **Aimer faire de la route**
- **Être à l'aise avec les personnes handicapées**

Description des tâches

- **Effectuer la ronde d'inspection de l'autobus avant le départ.**
- **Effectuer les transports en suivant la feuille de route reçue.**
- **Porter assistance aux usagers.**

Horaire des transports

- **Du lundi au vendredi de 7 heures à 17 heures**

Salaire à discuter.

Vous pouvez nous rejoindre par courriel, par téléphone ou en personne aux coordonnées ci-haut mentionnée.

Au plaisir de vous rencontrer!!!

Toute l'équipe du Transport Collectif Bell

Dépistage COVID-19

La Bell Nouvelle, décembre 2020

Qui doit passer un test?

- ✱ Les personnes avec des **symptômes** (fièvre, toux, difficulté à respirer).
- ✱ Les personnes ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19.
- ✱ Les personnes à qui les autorités de santé publique ont demandé de faire un test de dépistage.



Il faut quelques jours pour développer la maladie après une exposition significative au virus. Tester trop rapidement un contact d'une personne infectée crée une fausse réassurance chez les personnes testées.

Si vous avez été en contact étroit avec une personne infectée, la santé publique vous contactera pour vous donner des consignes de dépistage.



Qui ne doit pas passer un test?

- ✱ L'entourage d'une personne identifiée comme contact étroit d'une personne infectée.
- ✱ Les proches d'une personne présentant les symptômes compatibles avec la COVID-19.

Le test de dépistage ne remplace pas les mesures de prévention : le lavage fréquent des mains, la distanciation physique et le port du masque.



Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 

ÉVÈNEMENTS

- 5 décembre : **Parade du Père Noël**, Club Optimiste de Senneterre
Bazar de Noël, Bibliothèque de Senneterre
- 7 décembre : **Séance ordinaire et extraordinaire du conseil**,
Hôtel de ville de Senneterre
- 9 décembre : **Bingo**, Salle Marie-Reine
- 10 décembre : **Noël au centre-ville**, entre la SAQ et la Maison de la famille
- 12 décembre : **Bazar de Noël**, Bibliothèque de Senneterre
- 17 décembre : **Noël au centre-ville**, entre la SAQ et la Maison de la famille
- 21 décembre : **Séance du conseil**, Hôtel de ville de Senneterre



NOËL AU CENTRE-VILLE

ENCOURAGEZ L'ACHAT LOCAL C'EST PAYANT!

*Les 26 novembre,
3, 10 & 17 décembre*

On vous attend, de 16 h à 19 h
entre la SAQ et la Maison de la famille

Ambiance du temps des fêtes.

**Apportez votre preuve d'achat du jour dans un
commerce local et repartez avec des surprises!**

OFFERT PAR
**LE SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE DE SENNETERRE
EN COLLABORATION AVEC
LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SENNETERRE**

Pour accéder à la version numérique de ce journal, consultez le site Internet de la Ville de Senneterre à l'adresse www.ville.senneterre.qc.ca, onglet « La Ville », section « Greffe et publications » et choisir le filtre « Journal municipal ». Les différents liens Internet inscrits dans les textes y sont accessibles.



info@ville.senneterre.qc.ca

Nos bureaux :

551, 10e Avenue

Senneterre (Québec) J0Y 2M0

Tél. : 819 737-2296



cde@ville.senneterre.qc.ca